

REPONSE DE GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR CORE IN FRONTE

Objet : Exploitation du nickel dans le Cap Corse, pour qui et pour quoi ?

Merci, Madame la Présidente. Merci, collègue, pour votre question.

Au moment où je vous parle, je voudrais vous dire en préambule que nous avons bien évidemment alerté l'État et la DMLC bien avant le 30 et le 31 octobre, où les lanceurs d'alerte, comme u Levante, se sont manifestés pour mettre au grand jour ce projet. Je tenais à dire que nous étions déjà au travail et que nous n'avions pas attendu d'être devant le fait accompli pour démarrer nos investigations.

Je vous remercie doublement pour cette question. Elle va me permettre de préciser ma position sur le sujet en ma qualité de Président de l'Office de l'Environnement de la Corse et au-delà de confirmer l'avis du Conseil exécutif et de celui porté conjointement avec le Président. Aussi, et vous le rappelez à juste titre, une approche unanime a été consolidée sur les bancs de notre Assemblée.

C'est ce que je vous disais il y a un instant, via une motion déposée par notre groupe Fa populu in seme lors de la séance du 29 novembre 2024. En amont, dès le mois d'octobre 2024, après avoir pris connaissance de cette initiative portée par la société Corsica Ressources,

En effet, l'exploitation envisagée de ces ressources, à fortiori des ressources naturelles, impose des conditions pour nous incontournables. Le projet, s'il veut voir le jour, doit être mené en concertation avec les élus du territoire concernés et toutes les institutions compétentes. Dans le strict respect des normes environnementales et en mesurant l'ensemble des risques sanitaires pour garantir la protection des populations.

Et enfin, dans l'intérêt de la Corse avant toute autre logique économique. Suite à cette réunion technique, la motion votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse a permis de renforcer les garanties attendues avec toute la résonance nécessaire pour répondre à ces enjeux. Aussi, par courrier en date du 27 décembre 2024, monsieur Jean-Paul Pallier, vice-président d'exploration chez Oriana Ressources, a demandé audience auprès de l'Office de l'Environnement.

A ce jour, je ne l'ai toujours pas rencontré. Ainsi, j'aurai l'occasion de rencontrer le représentant de cette structure, adaptée peut-être pour des raisons opportunistes que vous précisez dans vos propos, à juste titre, en Corsica Ressources, et de porter directement la voix des réserves du Conseil Exécutif de Corse et des garanties attendues par l'Assemblée de Corse sur le projet d'extraction de nickel au sein du parc naturel marin du Cap Corse et des agriates. Je lui préciserai bien évidemment également que le Conseil Exécutif de Corse est engagé à positionner la force publique au cœur des enjeux économiques et sociétaux de notre île.

Madame la conseillère, vous le savez, dans le cadre de cette affaire, comme pour toutes les autres menaces potentielles qui pèsent sur la Corse, nous travaillons aux côtés de nos

institutions à l'élaboration des outils concrets pour lutter contre la spéculation et les dérives de toutes sortes.

Le plan territorial déchet que nous avons voté dans cette assemblée a concrétisé un principe de gestion publique en introduisant, en cas d'externalisation d'une opération, un dispositif et une disposition innovante et inédite pour ce type de planification de bénéfices raisonnables de l'opérateur privé et de retour sur investissement pour la sphère publique, et ce de manière incontournable. Ou encore le schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse 2025-2034 qui sera proposé à votre assemblée au cours de cette session, qui a pour but de valoriser notre patrimoine naturel et de le soustraire à la spéculation immobilière. Merci.

DUMANDA A BOCCA